



COMPTE RENDU du CONSEIL Municipal du 26 octobre 2022

Présents : Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, M. Patrick VOISIN, Mme Marie-France SEGARD, M. Sébastien LOUBES, Mme Romane COMBES, M. Daniel VENOUX

Procurations : M. Adrien MARROU à M. Sébastien LOUBES.

Désignation d'un secrétaire de séance: Patrick VOISIN

ORDRE DU JOUR :

Le conseil municipal se réunit avec le même ordre du jour où le quorum n'a pas été atteint que lors de la session du 21 octobre, suite à la convocation en séance ordinaire du 12 octobre,

Etaient seulement présents Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, Mme Marie-France SEGARD, M. Sébastien LOUBES, Mme Cécile GAJAN.

Procurations de Mme Romane COMBES à Mme Véronique RUMEAU, de Mme Estelle DEPLON à M. Guy FREBY, M. Daniel VENOUX à Mme Cécile GAJAN.

Une nouvelle convocation a donc été adressée le 21 octobre aux élus selon les mêmes modalités conformément à l'article L 2121-17 du CGCT pour une tenue de séance du conseil municipal le 26 octobre 2022 à 17h30.

- 1- Approbation du dernier conseil municipal
- 2- Dossier de la traverse : Présentation et adoptions des modalités techniques et financières du projet de la traverse de la tranche 1.
- 3- Demande officielle au SDE 09 pour le réseau d'électrification et de communication pour la traverse de Saint Pierre.
- 4- Ecole de Saint Pierre du bas : Présentation et adoptions des modalités techniques et financières
- 5- Questions diverses.

- 1- Approbation du dernier conseil municipal

Approuvé à l'unanimité

- 2- Sur la première tranche des travaux pour l'aménagement et la sécurisation de la traverse, le pluvial doit être repris totalement sur les deux routes départementales concernées.

Le cout de l'ensemble des travaux est de 257 633 euros hors taxes, pour lesquels des demandes de subventions ont été adressées à l'Etat, au département, à l'agglomération et à la région, avec un reste à charge de 30% pour la commune.

La rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement s'effectue par contre sans reste à charge pour la commune. Cette rénovation est entièrement financée par le syndicat SMDEA, dans le cadre d'un programme d'embellissement de la commune et par le SDE pour les réseaux électriques et de communication.

Le début des travaux devait avoir lieu en novembre, mais la fourniture des tuyaux reste difficile et retarde le chantier. Des interruptions de la circulation sont prévues aux vacances scolaires de février.

- 3- La demande concernant le réseau d'électrification reste à formaliser.
- 4- Approbation des modalités techniques et financières, des travaux nécessaires pour l'école de Saint Pierre du bas. L'objectif est d'obtenir les subventions pour un reste à charge de 20%.
- 5- Questions diverses
Dépôt du permis de construire concernant la réhabilitation complète de l'école de Saint Pierre de Dessus.

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 4 décembre. La remise des cadeaux aux enfants et personnes âgées le samedi 10 décembre. Ceux-ci sont confectionnés par les associations, avec le soutien de la commune et des élus.

Un crédit de 250 euros est accordé pour des besoins de formation de la brigade verte, dont les compétences s'élargissent en matière de verbalisation.

Les horaires des bus s'étoffent avec 2 trajets supplémentaires, un le matin et un le soir pour permettre aux Saint Pierrois de se rendre à leur travail. Une communication avec fiches horaires au départ de Saint Pierre sera bientôt diffusée. La fréquentation de la ligne 3 représente 18% des 20 000 utilisateurs recensés depuis sa création. Une information et un changement des habitudes devraient faire progresser l'utilisation des transports en commun, en particulier en ce qui concerne le dispositif TAD (Transport à la demande) qui complète l'offre de service.

Sur le sentier un chemin une école, le remplacement de la passerelle reliant St Pierre de dessus à l'arborétum est en cours d'étude. Des devis seront demandés à des artisans.

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu les 2 et 16 décembre.

Le secrétaire de séance

Mr Patrick VOISIN



Le Maire

Mme Véronique Rumeau

